

LES GESTES BARRIÈRES DU PAGAYEUR

En complément des gestes recommandés par les pouvoirs publics, la FFCK a défini les conseils ci-dessous.

Pratiques concernées : canoë, kayak, stand up paddle, sports de pagaie, sports d'eau vive.

Sites de pratique : plans d'eau intérieurs, rivières, mer, espaces d'eau vive.



Je reprends progressivement pour me remettre en forme.



Je navigue sur des parcours reconnus.



Je garde une distance de 1 bateau d'écart entre chaque pagayeur.



Just paddle ! Je ne viens que pour ma navigation.



J'adapte la navigation à plusieurs pour garantir la distanciation physique.



Je suis responsable et exemplaire.



INDIVIDUELS



Je suis expérimenté-e et autonome.



Je privilégie les points d'embarquement des clubs, bases et équipements nautiques.



Je privilégie la pratique à plusieurs, à bonne distance des autres.



EN CLUB / STRUCTURE



Je nettoie et range mon matériel selon les règles sanitaires appliquées dans la structure.



Je conserve ma pagaie, mon gilet, mes vêtements.

RESPONSABILITÉ, LUCIDITÉ, EXEMPLARITÉ.

Fédération délégataire du Ministère des sports

FFCK
Canoe, Kayak et Sports de Dérive

MINISTÈRE DES SPORTS
Liberté Équité Fraternité